



## COMMISSION SPORTIVE

### DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP  
369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [plantelme@yonne.fff.fr](mailto:plantelme@yonne.fff.fr)

PV 35 Sp 3

### PV de la Commission Sportive du 31 août 2023

**Président** : M. TRINQUESSE Jean-Louis

**Présents** : Mme VIE Florence - MM. BATREAU Jean-Michel - BENARD Christian - ROMOJARO Mickaël - SCHMINKE Didier

**Assiste** : Mme Lantelme Patricia (administrative)

Début de la réunion : 18h00

## Formation des groupes seniors - saison 2023/2024

### DEPARTEMENTAL 3

La commission,

- prend note du mail du club de Charmoy en date du 27 août 2023,
- enregistre le retrait de leur équipe senior 1 en championnat départemental 3,
- par conséquent le groupe D3 gr A sera composé de 9 équipes,
- annule tous les matchs de l'équipe Charmoy 1,
- amende 160 € au club de Charmoy pour retrait de championnat senior (amende 6.21).

### DEPARTEMENTAL 4

La commission

- prend note de l'engagement supplémentaire de l'équipe d'AILLANT 2
- Soit **17 équipes engagées** à ce jour :  
Asquins Montillot 2 - Brienon 1 - Champs/Yonne 2 - Cheny 1 - E.C.N. 3 -  
St Julien/Charny 1 - Jeunesse Sénonaise 2 - Serein HV 1 - Serein AS 2 -  
Sergines 1 - Varennes 3 - Vergigny St Florentin Portugais 2 - Vermenton 2 -  
Vinneuf Courlon 2 - Magny 3 - Tonnerre 2 - Aillant 2

#### Groupe A (8 équipes)

Aillant 2 - Brienon 1 - Cheny 1 - St Julien/Charny 1 - Jeunesse Sénonaise 2 -  
Sergines 1 - Vergigny St Florentin Portugais 2 - Vinneuf Courlon 2

#### Groupe B (9 équipes)

Asquins Montillot 2 - Champs/Yonne 2 - E.C.N. 3 - Serein AS 2 - Serein HV 1 -  
Varennes 3 - Vermenton 2 - Magny 3 - Tonnerre 2

**1<sup>ère</sup> date de championnat** : le 10 septembre 2023

### Rappel de l'article 3.D - Dispositions particulières applicables au Championnat Départemental 4

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et **ce jusqu'au début du championnat (Mardi minuit avant la 1<sup>ère</sup> journée)**. Dans le cas où une équipe s'étant

engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5<sup>ème</sup> jour franc après le début du championnat.

2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par écrit

avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.

3. En cas de non-réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.

4. Au niveau sportif, l'équipe 2, voire l'équipe 3, ..., ne pourront accéder à l'échelon supérieur même si elles sont en position d'accession puisque seule l'équipe 1 désignée est éligible à une accession.

5. Dans le cas où le club engage une équipe supplémentaire dans cette dernière division alors qu'elle a une équipe déjà engagée et ce après la date fixée chaque saison par la commission compétente, cette dernière équipe ne pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison.

## Indisponibilités des installations sportives - saison 2023/2024

### ST BRIS LE VINEUX - STADE ALPHONSE ZEIMET

La commission prend note du PV de la commission statuts et règlements en date du 30 août 2023 : « La commission... confirme que tous les matchs de l'équipe 1 en championnat D1 se joueront chez l'adversaire sans inversion des matchs retour et ce jusqu'à la mise en conformité de leurs installations ou la proposition d'un terrain de repli classé niveau T5. »

## Changements dates, horaires, terrains

### Courriel du club de Sens FC en date du 26.08.23

La commission en prend note mais précise au club de Sens FC lors qu'aucun match n'a lieu sur leurs installations, les matchs de D1 seront programmés à 15 h 00 (ou 14h30 à l'heure d'hiver).

### Match 26505557 du 03.09.23 Héry 1 - St Bris Le Vineux 1 D1

La commission,

- prend note du mail du club d'Héry et de l'autorisation de la commune de Seignelay pour le prêt de leurs installations,
- donne ce match à jouer le 3 septembre 2023 à 15 h 00 sur les installations de Seignelay.

### Match 26496756 du 10.09.23 St Denis Les Sens 1 - Champlost D2 gr A

Demande de report de match du club de Champlost,

La commission prend note du refus du club de St Denis Les Sens et laisse programmé ce match à sa date initiale.

*Mr Bénard n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

### Match 26508060 du 03.09.23 Magny 2 - Toucy 2 D2 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer à 12 h 00 sur les installations de Magny (match en lever de rideau de la R2).

### Match 26508733 du 03.09.23 Pont Sur Yonne 1 – St Denis Les Sens 2 D3 gr A

Demande de report de match du club de Pont Sur Yonne.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 8 octobre 2023.

*Mr Bénard n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

## Questions diverses

### Match 26508736 du 24.09.23 St Sérotin 1 – St Denis Les Sens 2 D3 gr A

Courriel du club de St Sérotin : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

*Mr Bénard n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

## Coupe de L'Yonne Seniors

La commission prend note de l'engagement de 58 équipes en Coupe de l'Yonne.

Le 1<sup>er</sup> tour de la coupe de l'Yonne seniors se déroulera le **17 septembre 2023**.

La commission,

- prend note de la qualification des équipes de championnat district pour le prochain tour de Coupe de France qui se déroulera également le 17 septembre 2023 : Gurgy 1 – Ent Florentinois 1 – Mt St Sulpice 1 – St Sérotin 1 ;
- par conséquent, ces 4 équipes seront exemptées pour le 1<sup>er</sup> tour ;
- pour atteindre les 16<sup>ème</sup> de finale, 26 matchs seront joués et 6 équipes exemptées ;

N°	Equipe recevante	Equipe visiteuse
1	Champs sur Yonne 1	Varenes 1
2	Brienon 1	Chablis 1
3	Appoigny 2	E.C.N. 1
4	Joigny 2	Seignelay 1
5	Andryes/Chatel Censoir 1	Charbuy Fleury 1
6	Pont Sur Yonne 1	St Bris Le Vineux 1
7	Champlost 1	Vermenton 1
8	Serein HV 1	Serein AS 1
9	Quarré St Germain 1	Vergigny St Flor Portugais 1
10	Vinneuf Courlon 1	Sens Franco Portugais 2
11	Cerisiers 2	Avallon CO 2
12	Ravières 1	Sens FC 3
13	Champigny 1	Monéteau 2
14	Asquins Montillot 1	Cheny 1
15	St Denis Les Sens 1	Soucy Thorigny 1
16	St Julien/Charny 1	St Sauveur Moutiers 1

17	SC Sénonais 1	Magny 2
18	Auxerre Sport Citoyen 1	Coulanges La Vineuse 1
19	Auxerre Stade 3	Gron Véron 1
20	Chevannes 1	Paron FC 2
21	UF Villeneuvevienne 1	Tanlay 1
22	St Georges 2	Sens Jeunesse 1
23	Migennes 2	Malay Le Grand 1
24	Aillant 1	Héry 1
25	St Fargeau 1	Toucy 2
26	Courson 1	UF Tonnerrois 1

**6 équipes exemptées** : Gurgy 1 – Ent Florentinois 1 – Mt St Sulpice 1 – St Sérotin 1 – Sergines 1 – FC Gatinais 1

Le tirage des prochains tours des coupes de l'Yonne et Prével sera effectué lors de la réunion du 19 septembre 2023.

**Fin de la réunion : 19h30**

**Le Président – Mr Trinquesse Jean-Louis**

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*